



Démographie

Une natalité en berne... Et chez les Chinois ?

La Chine s'est développée de façon spectaculaire ces trente dernières années, mais... elle ne se situe qu'au 85^e rang mondial pour son indice de développement humain (IDH). L'économie chinoise montre « *des signes d'essoufflement* », mais, en plus, elle doit faire face à des défis démographiques. L'indicateur synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) est descendu à 1,3 en 2020 ; la population d'âge actif va diminuer de 70 millions d'habitants d'ici 2035 ; à la même date, les 65 ans ou plus seront passés de 12 % à 21 % de la population totale.

Dans ce contexte, la politique de l'enfant unique relève de l'histoire ancienne. En 2021, la Chine a institué une « politique de trois enfants ». La politique chinoise devient « nataliste » avec la mise en œuvre de nombreuses et diverses mesures que développe Isabelle Attané (Institut national d'études démographiques) dans *Population & Sociétés* n° 596 de janvier 2022 ⁽¹⁾.

La chute de la fécondité peut s'expliquer de multiples façons : l'allongement de la durée des études ; les mariages de plus en plus tardifs ; l'inégale répartition des tâches entre les femmes et les hommes au sein de la famille ; les discriminations à l'encontre des femmes et leur faible protection dans le monde du travail ; les coûts élevés d'éducation ; le sous-développement des infrastructures d'accueil pour les enfants en bas âge ; la perspective de devoir prendre en charge ses parents âgés ; voire une quête d'épanouissement personnel...

Isabelle Attané se montre sceptique sur l'impact de cette nouvelle politique chinoise. Selon elle, « *l'autorisation d'un troisième enfant échouera à relancer significativement la fécondité à court terme, notamment parce que faire un troisième enfant suppose d'en avoir préalablement fait un premier, puis un deuxième* »...



Santé publique

Le « 100 % santé » n'est pas encore très bien connu...

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la réforme du « 100 % santé », aussi appelé « zéro reste à charge », instaure la prise en charge intégrale, par la Sécurité sociale et les complémentaires santé, d'un panier d'équipements constitué d'appareils auditifs, de prothèses dentaires et de lunettes. Cette mesure est ouverte à tous sans condition de ressources, sous réserve de disposer d'une complémentaire santé responsable ou de la complémentaire santé solidaire (CSS). Le panier « 100 % santé » comprend :

- ✓ Des aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum douze canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth, etc.) ;



(1) – « Trois enfants pour tous en Chine ? » (4 pages).

- ✓ Une gamme étendue de prothèses, couronnes, bridges ;
- ✓ Dix-sept modèles de montures de lunettes pour adultes avec au moins deux choix de couleur et dix modèles pour enfants, ainsi que des verres (amincis, antireflet, etc.) traitant toutes les corrections visuelles.

Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ⁽¹⁾ montre que fin 2021, seulement 53 % des Français déclarent avoir entendu parler du panier « 100 % santé ». Ce dispositif est mieux connu des plus diplômés (60 %), des personnes de 45 à 64 ans (62 %) et de celles qui se déclarent très préoccupées par la santé des Français (61 %) ou en mauvaise santé (65 %).

Parmi les personnes exprimant des besoins d'un appareil auditif, de prothèses dentaires ou de lunettes dans l'année à venir, une sur deux compte avoir recours au panier « 100 % santé ». Les autres ne prévoient pas de l'utiliser, soit parce qu'ils supposent que leurs revenus sont trop élevés, soit parce que les équipements proposés ne leur conviennent pas ou pour une autre raison.

Les intentions de recours sont plus élevées parmi les populations vulnérables : les 20 % les plus modestes (72 %) ; celles qui jugent leur reste à charge beaucoup trop élevé (66 %) ; celles qui ont dû renoncer, pour ces raisons financières, à un appareil auditif, à des soins dentaires ou à des lunettes dont elles avaient besoin (70 %).



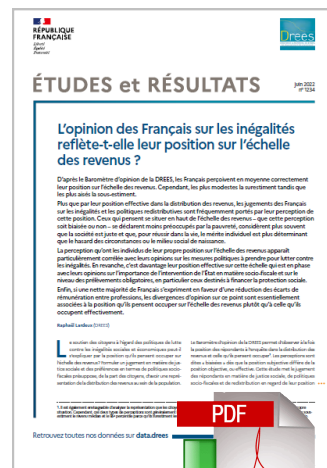
Action sociale

Position sur l'échelle des revenus et opinion sur les inégalités

Les Français ont-ils une juste perception de leur position sur l'échelle des revenus et de leur position par rapport à l'ensemble de la population ? Est-ce que ces perceptions, objectives ou biaisées, influencent leur opinion sur les inégalités sociales et économiques en France ? S'appuyant sur le Baromètre d'opinion de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), c'est à ces questions que Raphaël Lardeux tente de répondre dans *Études et Résultats* n° 1234 de juin 2022 (7 pages) ⁽²⁾.

L'auteur souligne que si les Français perçoivent en moyenne correctement leur position sur l'échelle des revenus, cependant les plus modestes la surestiment tandis que les plus aisés la sous-estiment. En outre, « ceux qui pensent se situer en haut de l'échelle des revenus – que cette perception soit biaisée ou non – se déclarent moins préoccupés par la pauvreté, considèrent plus souvent que la société est juste et que, pour réussir dans la vie, le mérite individuel est plus déterminant que le hasard des circonstances ou le milieu social de naissance ».

Raphaël Lardeux analyse également la perception par chacun de sa position sur l'échelle des revenus, selon qu'elle est perçue ou effective, et son impact sur l'opinion concernant les mesures politiques à prendre pour lutter contre les inégalités, sur l'importance de l'intervention de l'État en matière socio-fiscale et sur le niveau des prélèvements obligatoires, enfin sur la réduction des écarts de rémunération entre professions.



La pensée hebdomadaire

« La concentration des médias n'est pas un phénomène nouveau, ni l'apanage d'un homme. Par le passé, le groupe Hersant, ancien propriétaire du Figaro, a contrôlé 40 % de la presse papier en France. Ce qui est nouveau, c'est l'hyper-concentration des médias français entre les mains de quelques milliardaires, Vincent Bolloré, mais aussi Bernard Arnault, Patrick Drahi, Xavier Niel, Daniel Kretinsky, et des groupes financiers comme le Crédit mutuel. Bien sûr, les journalistes qui travaillent pour les médias détenus par ces industriels ne subissent pas directement et au quotidien la pression de leurs actionnaires. Mais la concentration a un impact majeur sur la qualité et la diversité de l'information délivrée au public. Elle réduit l'espace consacré au décryptage. Elle favorise l'opinion et fragilise la liberté de la presse ainsi que l'indépendance des journalistes. »

Collectif de plus de 250 professionnels de la presse, de la télévision et de la radio, « L'hyper-concentration des médias est un fléau médiatique, social et démocratique », *Le Monde* du 16 décembre 2021.

(1) – Raphaël Lardeux, « "100 % santé" : fin 2021, un peu plus de la moitié des Français en ont entendu parler », *Études et Résultats* n° 1236 de juillet 2022 (6 pages). Enquête en face à face auprès d'un échantillon de 4 000 personnes représentatives de la population de France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus.
 (2) – Raphaël Lardeux, « L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ? ». Enquête en face à face auprès d'un échantillon représentatif de la population de France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus.